



**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Jeudi 20 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur OZENNE Benoit, Maire de DARGNIES, en suite de convocations en date du 14 juin 2024, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : M OZENNE Benoit, M LOISEAU Dominique, Mme COURQUIN Christine, M RICHARD Frédéric, Mme MAISON Emelyne, M LEPAGE Philippe, Mme MAISON Aurore, M SEVELIN Emilien, Mme GIFFARD Pascaline, M MASSON Cyril ;

Absents excusés : Mme BIEGANSKI Virginie donne procuration à M RICHARD Frédéric, M BRAILLY Guy donne procuration à M LOISEAU Dominique, Mme HANOT Laëtitia donne procuration à Mme MAISON Aurore, M DUBUC Julien donne procuration à Mme MAISON Emelyne ;

Absents : Mme DOUAY Sophie ;

Secrétaire de séance : M LOISEAU Dominique ;

Avant d'annoncer les points à l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite ajouter deux points supplémentaires concernant une demande de subvention de Union Cycliste Verescence et de l'Amicale des sapeurs-pompiers de Bouvaincourt-sur-Bresle et une demande de subvention pour la création d'un City Stade.

Point ordre du jour :

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mai 2024
- 2- Finance – Décision Modificative n° 1
- 3- Taxe locale sur la publicité extérieure
- 4- Conseil départemental – Aide à l'installation d'un banc rouge afin de soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes
- 5- Syndicat intercommunal du Collège d'Eu – Participation gestion des infrastructures sportives
- 6- Conseil départemental – Arrêté validant le déplacement du panneau d'agglomération de la commune de Dargnies RD 2
- 7- Association et Amicale – Demande de Subventions
- 8- Demande de subvention – Création d'un City Stade
- 9- Affaires et Questions diverses

1- Approbation du procès-verbal de la séance du 06 mai 2024 :

Le procès-Verbal de la séance du 06 mai 2024 est adopté à l'unanimité.

2- Finance – Décision modificative n°1 :

Suite à la transposition de l'inventaire et de la balance dans le plan de comptes M57, le Service de Gestion Comptable de la Baie de Somme nous demande d'intégrer des écritures d'ordre liées aux amortissements de la manière suivante :

	Dépenses				Recettes			
	Chapitre	Compte	Budget primitif	Propositions nouvelles	Chapitre	Compte	Budget primitif	Propositions nouvelles
Fonctionnement	042	6811 - Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	10 729,87	79 882,00				
	023		87 756,84	-79 882,00				
Total				0,00				
Investissement					040	28041582 - Amortissement Bâtiments et installations	0,00	79 882,00
					021		87 756,84	-79 882,00
	041	2315 - Installations, matériel et outillage technique		5 820,00	041	2031 - Frais d'études	0,00	5 820,00
Total				5 820,00	Total			5 820,00

Le montant des 79 882,00 correspond à l'amortissement sur 5 ans de la subvention d'équipement de la FDE 80 d'un montant total de 399 412,51 € pour les travaux d'effacement de réseaux entre 2022 et 2023.

Le montant des 5 820,00 correspond au frais d'étude de l'avant-projet des travaux de la RD 2 entre 2021 et 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

3- Taxe locale sur la publicité extérieure :

La taxe locale sur la publicité extérieure est une imposition indirecte facultative qui peut être instituée par le Conseil Municipal sur le territoire desquels sont situés les dispositifs publicitaires.

La commune de Dargnies a institué cette taxe et doit en fixer les montants chaque année, dans le respect des articles L.2333-9 et L.2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Les tarifs sont réévalués chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac dans la pénultième année.

En 2025, le taux de variation applicable aux tarifs s'élève à + 4,8%.

Compte tenu de ce taux, les communes de moins de 50 000 habitants faisant partie d'un EPCI et appliquant la TLPE peuvent appliquer un tarif maximal de 18,60 €/m² pour l'année 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de ne pas appliquer la taxe locale sur la publicité extérieure.

4- Conseil départemental – Aide à l'installation d'un banc rouge afin de soutenir la lutte contre les violences faites aux femmes :

Proposition d'acquisition d'un banc rouge dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes, subventionné à hauteur de 50% par le Conseil départemental dans la limite de 500,00 €.

La subvention pourra être portée à 60 % de la dépense dans la limite de 600 € si l'achat du banc est opéré auprès d'un Etablissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT).

Sur ce banc figure avec une plaque indiquant les coordonnées d'urgence.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet d'acquisition du banc rouge comme suit :

- Montant du banc rouge : 150,00 € HT

Et propose le plan de financement suivant :

- Subvention Conseil départemental (60%): 90,00 €
- Part commune (40%): 60,00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5- Syndicat intercommunal du Collège d'Eu – Participation gestion des infrastructures sportives

Nous avons reçu une demande de participation volontaire commune du Syndicat Intercommunal du Collège de la Ville d'Eu pour la gestion des infrastructures sportives (intérieures et extérieures) jouxtant le collège Louis Philippe d'Eu.

Les élèves du collège utilisent ce site sportif lors de leur cours d'éducation physique et sportive obligatoire au collège.

Cette année scolaire (2023/2024) le collège d'Eu accueille 1 élève de notre commune.

La participation financière volontaire de notre commune serait de 134,10 €.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas octroyer de participation.

6- Conseil départemental – Arrêté validant le déplacement du panneau d'agglomération de la commune de Dargnies sur la RD 2 :

Suite à la convention technique et financière pour les aménagements de traverse d'agglomération de la RD 2, il y a lieu de prendre un arrêté portant limite d'agglomération suite au changement d'emplacement du panneau entrée d'agglomération au niveau du cimetière.

Monsieur le Maire soumet l'arrêté d'agglomération de Dargnies

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7- Associations – Demande de subvention :

- Union Cycliste Verescence :

Comme chaque année au moment de la fête locale une subvention est accordée à l'Union Cycliste VERESCENCE pour l'organisation de la course cycliste.

Monsieur le Maire invite le conseil à décider sur le montant de cette subvention.

Pour mémoire en 2023, une subvention a été accordée pour 620 €.

- Amicale des sapeurs-pompiers de Bouvaincourt-sur-Bresle :

L'amicale des sapeurs-pompiers sollicite le Conseil Municipal pour une subvention.

Monsieur le Maire invite le conseil à décider sur le montant de cette subvention.

Pour mémoire en 2023, une subvention a été accordée pour 300 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité :

- Une subvention de 620 € pour Union Cycliste
- Une subvention de 300 € pour l'amicale des sapeur-pompiers de Bouvaincourt-sur-Bresle

8- Demande de subvention – Création d'un City Stade :

Monsieur le Maire aborde après du Conseil Municipal le projet de création d'un City Stade (Terrain multisports).

Ce nouvel équipement permettra d'enrichir l'offre d'activités proposée aux jeunes de la commune, d'encourager la pratique physique et sportive et de créer un nouveau lieu de rencontre.

Le programme de travaux prévoit la création d'une plateforme, ainsi que la fourniture et la pose du city stade et la clôture.

Le coût de l'opération n'a pas encore d'estimation.

Afin de déposer les demandes de subvention auprès des organismes, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal l'autorisation de déposer les dossiers de subvention.

9- Affaires et questions diverses :

- Monsieur le Maire informe que l'achat groupé des pellets et du fioul a été abandonné dû au manque d'inscription.
- Monsieur le Maire fait le point sur les démonstrations auxquelles ont pu participer certains élus.

Une desherbeuse par les entreprises flahaut et une balayeuse attelée au tracteur par la commune d'Acheux qu'il remercie au passage.

Devis de la société Agri santerre pour 6 835,00 € HT pour la desherbeuse.

Il fait part du ressenti des employés suite à plusieurs locations de la desherbeuse en 2023 : Désherbage en profondeur avec la machine et facilite la tâche pour ralentir la progression des mauvaises herbes. Pour information, faire des journées complètes binette et rototonde demande plus d'effort physique et nécessite l'achat de tête de brosse (70 € par brosse tous les 15 jours).

Il explique que les 2 appareils sont complémentaires.

Monsieur le Maire soumet l'achat aux membres du conseil municipal :

Pour : 9 – M OZENNE Benoit, M LOISEAU Dominique (+ la procuration de M BRAILLY Guy), Mme COURQUIN Christine, M RICHARD Frédéric (+ la procuration de Mme BIEGANSKI Virginie), Mme MAISON Aurore (+ la procuration de Mme HANOT Laëtitia), M MASSON Cyril,

Contres : 2 - Mme GIFFARD Pascaline et M LEPAGE Philippe.

Abstentions : 3 - Mme MAISON Emelyne (+ la procuration de M DUBUC Julien) et M SEVELIN Emilien.

- Monsieur le Maire aborde le projet de l'achat d'une balayeuse pour 2025 :

Estimation achat du matériel : 18 000 € HT

Etude plan de gestion : 5 833 € HT

Total du coût : 23 833 € HT

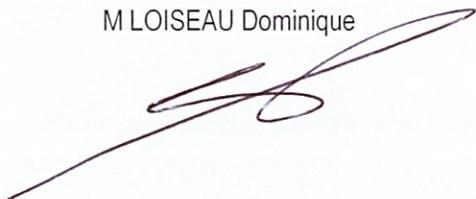
Subvention de l'Agence de l'Eau 50% 11 916,50 €

Auto-financement de la commune : 11 916,50 € HT

Sous réserve de l'obtention de la subvention

Séance levée à 19h40

Le secrétaire,
M LOISEAU Dominique



Le Maire,
M OZENNE Benoit

